



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 novembre 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre

I. Introduction

1. Le problème de Chypre figure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis près de 47 ans. Il a pour la première fois été demandé au Secrétaire général d'user de ses bons offices en mars 1964, afin de rechercher une solution durable à Chypre (résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité). Depuis lors, les différents secrétaires généraux et leurs conseillers spéciaux ont entrepris des efforts, y compris des efforts intensifs mais infructueux entre 1999 et 2004, afin d'aider les deux parties à parvenir à un règlement global. Comme l'ont démontré les rapports présentés au Conseil de sécurité pendant plus de 40 ans, de nombreuses occasions ont été manquées.

2. Les secrétaires généraux successifs se sont efforcés de concilier l'objectif consistant à aider à trouver une solution pour le peuple chypriote avec les défis perpétuels liés à la poursuite d'un processus utile. En fait, la communauté internationale a continué pendant des décennies à promouvoir la possibilité que Chypre pourrait être le champion de la cause de la paix dans une région troublée. Il ne fait aucun doute que les dividendes globaux de la paix seraient considérables pour Chypre, la Turquie, la Grèce et l'Union européenne. L'énorme potentiel dans les domaines du commerce, du tourisme, des transports et des services financiers continue d'être bloqué par le conflit persistant. Sauf à ouvrir de vastes possibilités économiques pour les deux communautés, seul un règlement global et durable peut éliminer l'insécurité à laquelle sont confrontées des générations de Chypriotes grecs et turcs. Seul un règlement pacifique permettra de panser les blessures infligées aux deux parties.

3. En juin 2010, mon Conseiller spécial a présenté un exposé au Conseil de sécurité sur l'évolution des négociations. Il a reconnu que l'orientation de la voie future posait des problèmes politiques aux deux dirigeants. Il a indiqué que ces derniers devraient faire preuve de courage dans la recherche d'une solution et souligné qu'ils bénéficieraient de l'appui continu des intervenants régionaux et internationaux. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1930 (2010) le 15 juin 2010, dans laquelle il priait instamment les dirigeants d'accélérer le rythme des négociations afin de tirer pleinement parti de cette occasion pour parvenir à un règlement global. J'ai proposé dans mon rapport de mai 2010 (S/2010/238) de suivre de près les progrès réalisés dans les négociations au cours des six mois suivants. Le présent rapport décrit mon évaluation de l'état d'avancement du



processus et propose des recommandations à l'intention des dirigeants chypriotes grecs et turcs et de leurs communautés respectives. Je soumettrai une évaluation à jour au Conseil de sécurité dans trois mois.

II. Rappel des faits

4. L'actuel cycle de négociations a été lancé à la suite de l'accord du 21 mars 2008 entre le dirigeant chypriote grec, Demetris Christofias, et le dirigeant chypriote turc, Mehmet Ali Talat. Le 23 mai 2008, les deux dirigeants ont réaffirmé leur attachement au principe d'une fédération bizonale et bicommunautaire fondée sur l'égalité politique, tel que défini dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ce partenariat comprendra un gouvernement fédéral et sera doté d'une personnalité internationale unique, composée d'un État constitutif chypriote turc et d'un État constitutif chypriote grec qui seraient égaux entre eux (voir S/2008/353). Le 1^{er} juillet 2008, les dirigeants ont indiqué, dans une déclaration conjointe, qu'ils avaient examiné les questions de la souveraineté et de la citoyenneté uniques, sur lesquelles ils étaient parvenus à un accord de principe. Une nouvelle déclaration conjointe a été publiée le 25 juillet 2008, qui affirmait que le but des négociations véritables était de trouver une solution mutuellement acceptable au problème de Chypre qui garantirait les droits et intérêts fondamentaux et légitimes des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs. La solution convenue sera soumise à des référendums distincts organisés simultanément.

5. Dans une déclaration conjointe publiée le 21 décembre 2009, les dirigeants ont exprimé le ferme espoir que 2010 serait l'année du règlement du problème de Chypre. Le 1^{er} février 2010, ils ont publié une déclaration conjointe réaffirmant leur ferme engagement, reconnaissant que le temps ne jouait pas en faveur d'un règlement et exprimant la conviction qu'avec de la bonne volonté et de la détermination, ils pourraient parvenir à une solution à très brève échéance. Dans une déclaration conjointe datée du 30 mars 2010, juste avant la suspension des pourparlers, afin de permettre au dirigeant chypriote turc de participer aux élections organisées dans le nord, les dirigeants ont réaffirmé leur conviction que leur volonté de progresser leur permettrait rapidement de parvenir à une solution mutuellement acceptable.

6. Le 18 avril 2010, un nouveau dirigeant chypriote turc a été élu. Ce dernier, Derviş Eroğlu, et M. Christofias m'ont fait savoir qu'ils étaient résolus à poursuivre les pourparlers. Les négociations ont repris le 26 mai 2010. Comme indiqué dans mon message du même jour, les dirigeants sont convenus de poursuivre les négociations sur la base des paramètres des Nations Unies, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des déclarations conjointes faites les 23 mai et 1^{er} juillet 2008.

7. Les négociations véritables se poursuivent maintenant depuis plus de deux ans. Les dirigeants ont expressément demandé que le processus de négociation soit dirigé et contrôlé par les Chypriotes. Ils ont élaboré une structure pour les négociations prévoyant six groupes de travail, sept comités techniques et les négociations véritables, qui comprenaient deux réunions entre les dirigeants et des réunions entre leurs représentants respectifs. Les parties ont demandé que l'ONU accueille et facilite les pourparlers. La méthode adoptée pour les négociations, convenue par les

dirigeants, était fondée sur le principe suivant lequel « rien n'est approuvé tant que tout n'est pas approuvé ».

8. Depuis le lancement des négociations véritables au début de septembre 2008 jusqu'à la mi-novembre 2010, les dirigeants se sont réunis 88 fois. Ils ont tenu 29 réunions pour examiner les questions relatives à la gouvernance et au partage du pouvoir; 5 réunions sur les questions relatives à l'Union européenne; 8 réunions sur les questions économiques; 25 réunions sur la question des biens; 4 réunions sur la question territoriale et 2 réunions sur les questions liées à la sécurité et aux garanties. Ils ont également tenu 6 réunions afin d'examiner les questions connexes concernant la citoyenneté, l'immigration, les étrangers et l'asile. À la demande des dirigeants, des réunions supplémentaires ont été organisées entre leurs représentants respectifs, ainsi que des réunions techniques au niveau des experts afin de préparer le terrain pour des délibérations plus approfondies.

III. État d'avancement du processus

9. En ce qui concerne l'évaluation de l'état d'avancement du processus, je pense qu'il convient de diviser les pourparlers qui ont eu lieu jusqu'à présent en trois phases : la période préparatoire; la phase initiale du processus de négociation (jusqu'aux élections dans le nord); et la phase actuelle, à laquelle participe un nouveau dirigeant chypriote turc. Si nous incluons la période préparatoire dans les négociations en cours, les pourparlers se poursuivent maintenant depuis plus de deux ans et demi.

Période préparatoire

10. La réunion historique entre le dirigeant chypriote grec, Demetris Christofias, et le dirigeant chypriote turc, Mehmet Ali Talat, le 21 mars 2008, a mis fin à quatre années d'impasse entre les deux parties. À ce moment-là, il a été décidé de créer un certain nombre de groupes de travail et de comités techniques chargés de préparer le terrain pour la reprise des négociations véritables. Les dirigeants ont également décidé de se rencontrer à nouveau trois mois plus tard, afin d'examiner les travaux des groupes et des comités et, se fondant sur leurs résultats, d'entamer les négociations sous mes auspices.

11. Également lors de la réunion du 21 mars 2008, les dirigeants ont décidé d'ouvrir un point de passage à Ledra Street, dans le centre de la vieille ville de Nicosie, qui était depuis de nombreuses années un symbole de la partition de Chypre. Cette initiative était l'une des premières mesures de confiance majeures appliquées par les deux parties. Le 3 avril 2008, en présence de citoyens des deux côtés de la ligne de séparation et de membres de la communauté internationale, Ledra Street a été ouverte par les représentants des deux dirigeants et les maires chypriotes grecs et chypriotes turcs, 44 ans après la fermeture de la rue.

12. Le 22 avril 2008, six groupes de travail et sept comités techniques, aux travaux desquels étaient associés des représentants de chaque communauté, ont été officiellement créés. Les groupes de travail – chargés des questions relatives à la gouvernance, à l'Union européenne, à la sécurité et aux garanties, au territoire, aux biens et des questions économiques – devaient rechercher le plus grand nombre de points de convergence possibles sur les principaux domaines, soulignant les aspects sur lesquels les parties ne pouvaient s'entendre et proposant des solutions possibles.

Les comités techniques étaient chargés des questions touchant directement la vie quotidienne des membres des deux communautés, y compris la criminalité et les affaires pénales, les questions économiques et commerciales, le patrimoine culturel, la gestion de la crise, les questions humanitaires, la santé et l'environnement. Leurs travaux avaient pour but de mettre en place des mesures de confiance qui pourraient créer un climat propice à un règlement en améliorant la vie quotidienne des Chypriotes.

13. Les produits des groupes de travail représentaient un examen par les deux parties de tous les chapitres des négociations comme moyen de définir une norme de référence initiale pour les pourparlers. Trois des groupes de travail ont effectivement établi des rapports communs qui ont par la suite été utilisés par les dirigeants. Les groupes de travail ont également mis en place les modalités des procédures régissant les réunions et le rôle de l'ONU qui, pour l'essentiel, sont encore appliquées aujourd'hui.

14. Les réunions des groupes de travail durant cette période ont joué un rôle important en rétablissant un échange régulier entre les parties et marqué le début d'une confiance accrue et l'amorce d'un processus de renforcement de la confiance. En tant que telles, elles ont jeté les bases des négociations véritables.

15. Durant la période préparatoire, les dirigeants ont également donné des instructions en vue de l'application immédiate et intégrale des 23 mesures de confiance élaborées par les comités techniques. Depuis septembre 2008, la mise en œuvre de ces mesures a progressé lentement, de même que celle d'autres initiatives des comités techniques. En avril 2009, les dirigeants ont réaffirmé leur attachement à quatre de ces mesures de confiance. Dans l'ensemble, sur les 23 mesures établies par les comités techniques, six ont été mises en œuvre jusqu'à présent, concernant la création d'une salle de communication mixte pour l'échange d'informations sur la criminalité et les affaires pénales, la facilitation de la circulation des ambulances par les points de passage et la mise en œuvre d'un projet visant à établir un inventaire du patrimoine culturel immobilier à Chypre. De plus, à la suite de l'accord conclu par les dirigeants en juin 2009, le point de passage de Limnitis/Yeşilirmak a été ouvert par les deux dirigeants le 14 octobre 2010. Le passage permet de relier les villages de Limnitis/Yeşilirmak dans le nord et Kato Pyrgos dans le sud.

16. Le soutien accordé aux 23 mesures de confiance établies au cours de la période préparatoire représentait un aspect important du processus de négociation. Si l'application ultérieure de ces mesures a parfois eu pour conséquence de détourner l'attention des parties et de bloquer les pourparlers, dans l'ensemble elle a eu des effets positifs pour les deux communautés, en éliminant les frustrations quotidiennes dans leurs efforts d'interaction. Ces mesures ont également offert l'une des rares occasions de transmettre des messages d'espoir au public concernant la possibilité et la viabilité d'un avenir uni. Le travail des comités techniques demeure un aspect important du processus global de négociation.

Phase initiale de négociation

17. Cette phase a commencé avec l'ouverture officielle des pourparlers véritables le 3 septembre 2008. Marquant un progrès important, les dirigeants ont achevé l'examen « en première lecture » des questions constituant une solution globale, à savoir la gouvernance et le partage du pouvoir, les affaires économiques, l'Union européenne, les biens, le territoire et la sécurité, en août 2009.

18. Une deuxième lecture visant à augmenter les convergences a été effectuée en septembre 2009. Durant cette phase, un certain nombre de points de convergence importants ont été établis dans les domaines de la gouvernance et du partage du pouvoir, de l'économie et des questions relatives à l'Union européenne. Les négociations sur ces chapitres ont été menées par le biais de documents conjoints et de propositions de rapprochement établis par les deux parties sur une longue période, aboutissant à des pourparlers intensifs au premier trimestre de 2010. Ce processus, bien que de longue haleine, a permis aux parties de parvenir à des convergences et de réduire l'écart sur les domaines de divergence restants. Les délibérations sur la gouvernance et le partage du pouvoir ont été centrées sur le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, les compétences fédérales et les relations extérieures. Les discussions sur les questions relatives à l'Union européenne ont porté principalement sur le cadre déterminant les positions d'une Chypre unifiée au sein des organes de l'Union, la mise en œuvre des acquis, les dérogations et les moyens d'intégrer le règlement dans le cadre juridique de l'Union européenne. Les discussions sur les questions économiques ont porté sur les compétences et les fonctions au niveau fédéral, de même que sur le budget fédéral. En septembre 2009, les dirigeants ont créé un groupe d'experts sur les traités, lequel s'est réuni afin d'examiner quels seraient les instruments applicables à une Chypre unifiée.

19. Il convient de noter durant cette période les progrès accomplis au cours des deux séries de négociations intensives qui ont eu lieu du 11 au 13 janvier et du 25 au 27 janvier 2010, représentant six jours entiers que les dirigeants ont consacré aux pourparlers. La présentation de documents techniques pendant cette phase intensive a permis d'offrir des positions d'ouverture détaillées et servi de point de départ pour les négociations sur certaines questions à l'examen. Du 31 janvier au 2 février 2010, j'ai séjourné à Chypre afin de manifester mon appui personnel aux pourparlers et de souligner la nécessité d'œuvrer rapidement à l'achèvement des pourparlers. Le 30 mars 2010, M. Christofias et M. Talat ont tenu leur dernière réunion; à ce moment-là, les deux dirigeants avaient fait des progrès constants et j'étais encouragé par les convergences auxquelles ils étaient parvenus. J'ai noté en particulier qu'à cette date, les deux parties étaient convaincues qu'elles pourraient parvenir à un règlement global, ayant affirmé dans leur déclaration du 1^{er} février qu'avec de la bonne volonté et de la détermination, elles pourraient parvenir à une solution dans les plus brefs délais, ajoutant que le temps n'était pas en faveur d'un règlement.

20. Le 18 avril, lors des élections tenues dans la partie nord de Chypre, les Chypriotes turcs ont élu Derviş Eroğlu comme leur dirigeant, en remplacement de M. Talat. Durant cette période de débat politique dans le nord, le processus de négociation a été bloqué pendant plus de deux mois.

Phase actuelle

21. À la suite des élections, M. Christofias et M. Eroğlu m'ont fait savoir qu'il étaient résolus à poursuivre les pourparlers en les reprenant au stade où ils les avaient laissés avant les élections. La phase actuelle, qui a commencé avec la reprise officielle des pourparlers, le 26 mai 2010, a démarré par une décision conjointe de concentrer les discussions sur le chapitre relatif aux biens. Les négociations antérieures sur ce chapitre avaient abouti à l'élaboration d'un document conjoint sur les catégories de biens visés. Au début de septembre 2010, les deux parties ont présenté des propositions globales sur la question des biens; elles se sont efforcées

depuis lors de fusionner les deux propositions. Les discussions ont porté essentiellement sur la création d'une commission chargée de cette question, la mise en place de mécanismes d'échange, la portée des restitutions et les types d'indemnisation. De nouvelles propositions ont été faites, qui concernent les aspects économiques et financiers de la question des biens. Les Chypriotes turcs ont avancé de nouvelles initiatives et les Chypriotes grecs ont modifié les positions existantes. Depuis mai 2010, les dirigeants se sont rencontrés 15 fois sur la question des biens et ont notamment tenu deux réunions d'une journée entière, dont l'une durant les vacances d'août. En outre, les représentants et experts ont tenu 21 réunions afin de faire avancer les délibérations sur les biens à un niveau plus technique.

22. Je dois dire que la question des biens est sans doute la question la plus complexe des questions faisant l'objet des négociations et salue les efforts faits par les deux parties pour la traiter avec sérieux. Toutefois, bien que cette question cruciale soit examinée depuis près de six mois, mon Conseiller spécial a noté une absence de progrès inquiétante dans les efforts visant à convenir d'un cadre conceptuel sur les biens. Il existe des divergences fondamentales entre les deux parties. Les Chypriotes grecs affirment qu'en tant que question de principe, ceux qui disposent de biens dans le nord devraient pouvoir choisir entre l'échange, l'indemnisation ou la réinstallation. Cela est inacceptable pour les Chypriotes turcs qui soutiennent que les Chypriotes grecs possèdent entre 70 et 80 % des biens dans le nord et que, si tous les propriétaires fonciers chypriotes grecs étaient autorisés à se réinstaller, il serait impossible pour les Chypriotes turcs de maintenir la bizonalité. Les Chypriotes turcs demandent un plafonnement du nombre de Chypriotes grecs pouvant obtenir la restitution de leurs biens. Pour les Chypriotes grecs, cela est inacceptable. Ces deux positions sont actuellement inconciliables.

23. Il importe d'affirmer clairement que, pour négocier avec succès une fédération bizonale et bicommunautaire, les deux dirigeants devront se mettre d'accord sur ces questions et d'autres questions apparemment inconciliables dans les six chapitres. On mentionnera notamment la question territoriale, car les Chypriotes grecs ont clairement fait savoir qu'il leur serait impossible d'avancer sans lier les discussions sur les biens au chapitre sur la question territoriale. Les Chypriotes turcs ont récemment déclaré qu'ils n'examineraient cette question que dans le cadre d'une conférence multilatérale, comprenant les deux parties aux pourparlers et les puissances garantes. S'agissant du Traité de garantie, les Chypriotes turcs et la Turquie insistent sur le maintien de cet instrument, tandis que les Chypriotes grecs souhaitent qu'il soit résilié.

24. J'ai fait part par téléphone, le 21 octobre 2010, aux deux dirigeants de mon inquiétude au sujet des progrès réalisés au cours de la phase actuelle des négociations, soulignant la lenteur du processus au cours des dernières semaines et leur ai instamment demandé de parvenir à des avancées concrètes dans les discussions en cours sur les biens, afin de maintenir la dynamique du processus de paix. Si la présentation de propositions de fond sur les biens représentait un progrès important, elles ne pouvaient être utiles qu'en tant que plate-forme pour la recherche de convergences et non pas pour représenter des positions fixes.

25. Le 18 novembre, je me suis entretenu avec les deux dirigeants à New York. La réunion qui a duré quatre heures, y compris un déjeuner de travail, a permis de passer en revue les progrès réalisés sur tous les chapitres des négociations. J'ai

souligné plusieurs questions clefs et demandé aux dirigeants de les examiner et de me faire rapport sur les progrès réalisés à la fin de janvier.

26. Durant l'ensemble du processus, l'ONU a joué le rôle de facilitateur pour tous les aspects de la structure des négociations. Aucun aspect de cette structure complexe, qui comprend les six groupes de travail, sept comités techniques et les négociations véritables, n'a fonctionné sans la présence et le soutien constants de l'Organisation. La mission de bons offices a facilité le processus en aidant les parties à formuler des idées et à surmonter les problèmes complexes tout en équilibrant leurs intérêts et en maintenant le contrôle du processus par les Chypriotes. Cet appui a été accueilli favorablement par les deux parties.

IV. Observations

27. Un principe fondamental de ces négociations est le fait qu'elles sont à la fois dirigées et contrôlées par les Chypriotes, principe activement soutenu par l'ONU dans ses paroles et dans ses actes. En tant que tels, les deux dirigeants doivent nécessairement assumer la responsabilité du déroulement des pourparlers, de leur succès ou de leur échec. Personne d'autre ne peut le faire. La direction chypriote des négociations implique que ce sont les dirigeants qui doivent faire avancer le processus et le défendre contre ceux qui tenteraient de le faire dérailler.

28. Comme je l'ai dit à maintes reprises, les pourparlers ne peuvent être un processus évolutif. Toutefois, je crains qu'une fenêtre d'opportunité critique ne se ferme rapidement. Il est vrai que les dirigeants se sont rencontrés 88 fois depuis le début des négociations véritables et je les félicite de cet engagement. Mais la véritable mesure du succès des négociations ne sera pas le nombre de fois qu'ils ont pu se rencontrer mais les progrès réalisés dans la mise au point de solutions mutuellement acceptables à des questions difficiles. Les pourparlers en tant que fin en soi sont improductifs.

29. Le processus s'est jusqu'à présent caractérisé par des périodes d'activité léthargiques et certains élans de dynamisme précédant des événements importants. Je suis inquiet que le climat politique du deuxième trimestre de 2011 ne soit pas favorable à des négociations constructives. Des élections législatives dans le sud sont prévues pour mai et la Turquie organisera des élections en juin. Dans toute société, des moments politiques intenses comme les élections sont rarement une période de compromis ou de flexibilité. Si un accord de fond sur tous les chapitres ne peut être conclu avant le cycle électoral, les pourparlers seront sans doute ajournés et les négociations risquent de s'effondrer complètement.

30. Les récents sondages d'opinion continuent de montrer que, s'il existe un réel désir de paix dans les deux communautés, le scepticisme du public concernant le succès éventuel des négociations en cours en vue d'un règlement durable continue d'augmenter. D'après les sondages, peu nombreuses sont les personnes qui pensent qu'on puisse parvenir à un règlement et chaque partie considère que l'autre n'aurait pas réellement l'intention d'honorer un règlement éventuel. Une solution requiert donc plus qu'un plan global; il faut une direction forte et déterminée qui plaidera activement en faveur d'une Chypre unifiée, avec tous les avantages qui en découleraient.

31. Malgré l'atmosphère collégiale dans laquelle se déroulent les pourparlers entre les dirigeants, la rhétorique publique de leurs discours ultérieurs ne contenait aucun message indiquant que les négociations avançaient. Durant tout le processus, les dirigeants politiques, tant ceux du Gouvernement que de l'opposition, ont accusé l'autre partie de compromettre les pourparlers. Les déclarations incendiaires faites occasionnellement par les dirigeants contre l'autre partie n'ont pas contribué à renforcer la confiance dans la direction et le processus de paix. Les deux parties ne devraient pas considérer qu'une fois qu'un engagement stratégique clair avait été pris, de présenter une proposition de règlement, l'opinion publique suivrait facilement. Il incombe aux dirigeants d'inverser le cycle des messages négatifs.

32. Le secret officiel presque total dont sont entourées les négociations, sur la base du principe suivant lequel rien n'est acquis tant que tout n'est pas acquis, s'il est compréhensible d'un point de vue pratique, n'a pas contribué à gagner le soutien de l'opinion publique. Cette tension entre la confidentialité et la transparence est difficile à éliminer dans les processus de paix. Il est à déplorer que les seules informations détaillées que le public ait reçues sur les négociations résultent de divulgations sélectives par les médias. Il n'est donc pas surprenant que, d'après les sondages, la population en général souhaiterait être mieux informée du déroulement des pourparlers et pouvoir contribuer davantage au processus. Dans ses résolutions, le Conseil de sécurité a maintes fois exhorté les parties à préparer leurs publics respectifs bien avant la date prévue pour un référendum et la déclaration conjointe de mars 2010 les autorise, indépendamment du degré de confidentialité des pourparlers, à informer leurs communautés des progrès réalisés jusqu'à présent et des divergences qui restent à surmonter. En laissant pour l'essentiel leurs populations dans l'ignorance jusqu'à ce qu'un règlement global soit en vue, les autorités risquent de se trouver face à un public non préparé et réticent au moment des consultations référendaires.

33. Je déplore vivement de voir dans les médias des séries continues de commentaires mensongers et très négatifs sur l'ONU. Ces critiques et ces actes de désinformation sont extrêmement regrettables. Les tentatives faites par les adversaires d'un règlement pour nuire à la crédibilité de l'Organisation compromettent directement le processus lui-même.

V. Conclusion

34. Le 21 octobre 2010, je me suis entretenu directement avec chacun des dirigeants. Je leur ai rappelé la haute priorité que la communauté internationale attache à l'élimination des divisions sur l'île. Les négociations de paix sont toujours difficiles et souvent ardues. Reconnaisant ce fait, l'ONU a consacré des ressources importantes dans les domaines humanitaire, financier, de la consolidation de la paix et dans d'autres secteurs, afin de promouvoir la réconciliation et le développement socioéconomique à Chypre au cours des 47 dernières années. Cinq secrétaires généraux de l'Organisation ont dépêché des missions de bons offices sur l'île afin d'aider à promouvoir les négociations de paix. Tous les États Membres de l'ONU ont manifesté leur bonne volonté et leur soutien, dans l'espoir que les deux communautés s'efforceraient de parvenir à un règlement visant à réunifier l'île dans un esprit positif et constructif.

35. La communauté internationale est demeurée engagée dans le processus de paix de Chypre en raison de l'importance cruciale d'un règlement pour l'île et pour la région et elle espère vivement qu'il sera mené à bien. Le 21 décembre 2009, les deux parties ont exprimé le ferme espoir qu'une solution du problème de Chypre pourrait être trouvée d'ici à la fin de 2010. L'ONU et la communauté internationale ont accepté cet engagement. Si certains progrès ont été accomplis, ils ont été désespérément lents. Lorsque je me suis rendu sur l'île en février, j'ai exhorté les dirigeants des deux communautés à ne pas laisser échapper cette occasion historique. La communauté internationale espérait vivement que les dirigeants chypriotes relèveraient le défi et qu'une solution serait à portée de main. Il est à déplorer qu'à l'approche de la fin de l'année, ces attentes n'aient pas été satisfaites.

36. Tous les efforts doivent maintenant être faits pour mener ces négociations à bonne fin. Ayant affirmé leur attachement aux objectifs partagés d'une fédération bizonale et bicommunautaire, les dirigeants chypriotes doivent tenir leurs engagements. Je demande aussi instamment à tous les acteurs régionaux de contribuer, dans la mesure du possible, à la conclusion de ces négociations sans retard. L'ONU est prête à continuer de promouvoir un processus dirigé et contrôlé par les Chypriotes.

37. Depuis le début, l'Organisation soutient ce processus de manière objective et avec détermination et elle est résolue à continuer dans cette voie. Mon Conseiller spécial, Alexander Downer, et son équipe, s'efforcent de le promouvoir dans toute la mesure possible et ils ont mon plein appui. L'ONU demeurera activement engagée durant la prochaine phase du processus; toutefois, le destin de Chypre est pour l'essentiel entre les mains des dirigeants des deux communautés. Dans les prochains jours et les prochaines semaines, ces derniers détermineront la voie à suivre pour l'île et ses citoyens. Le choix leur appartient.

VI. Recommandations

38. À la lumière de mon évaluation et de mes observations, je propose ci-après un certain nombre de recommandations à l'attention des deux dirigeants et de leurs communautés.

39. Comme convenu lors de la réunion du 18 novembre, je rencontrerai à nouveau les dirigeants en janvier. À ce moment-là, ils devraient être pleinement préparés et disposer d'un plan concret permettant de régler les principaux points de désaccord restants. Je leur demande de consacrer des efforts importants à cette fin.

40. Il est essentiel, pour le succès des pourparlers de paix, d'améliorer l'atmosphère générale dans laquelle se déroulent les négociations, compte tenu notamment du fait que le succès du processus demeurera, en dernier ressort, entre les mains de la population qui votera pour un accord dans le cadre de consultations référendaires distinctes organisées simultanément dans les deux communautés. Compte tenu du fait qu'il importe d'assurer des conditions propices pour les négociations, je demande instamment aux deux dirigeants d'examiner avec soin les interactions avec la presse et de centrer leurs messages sur les convergences et la voie à suivre.

41. Tout en reconnaissant le caractère confidentiel des négociations, j'encourage les dirigeants à intervenir à titre individuel et conjointement afin de transmettre des

messages plus constructifs et mieux harmonisés. Cela relève de leur responsabilité, tout comme la gestion des pourparlers. Une telle démarche renforcerait la confiance du public et son appui au processus de paix, et faciliterait la tâche des dirigeants en diffusant des informations de manière constructive aux deux parties.

42. Reconnaissant le rôle important joué par les partis politiques dans les deux communautés et tenant compte du mandat confié aux deux dirigeants par leurs communautés respectives pour négocier une proposition de règlement, je considère que les parlementaires et les acteurs politiques des deux parties devraient manifester leur soutien au processus de négociation de manière plus suivie en donnant aux deux dirigeants une marge de manœuvre suffisante pour négocier un règlement potentiel de bonne foi.

43. La participation active de la société civile à l'effort visant à parvenir à une solution et à sa mise en œuvre, de même que son engagement sont également un aspect crucial des négociations. Maintenant plus que jamais, alors que le soutien de la population faiblit, la société civile peut jouer un rôle important en apportant son appui aux dirigeants et au processus. De plus, compte tenu du rôle important joué par les femmes dans les négociations de paix, comme l'a reconnu le Conseil de sécurité dans sa résolution 1325 (2000), j'encourage les parties à poursuivre leur collaboration avec l'équipe consultative sur l'égalité des sexes, composée d'activistes de la société civile et de scientifiques chypriotes, et à examiner sérieusement ses recommandations concernant les sexospécificités portant sur les principaux domaines examinés dans le cadre des pourparlers de paix.

44. La présence des Nations Unies à Chypre, comprenant le bureau de mon Conseiller spécial, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes et programmes des Nations Unies, agit de manière distincte mais coordonnée et cohérente, afin d'appuyer les efforts des deux parties visant à parvenir à un règlement global et durable. J'ai poursuivi la planification des interventions d'urgence concernant la Force, comme prescrit par le Conseil de sécurité, compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain et des vues des parties. Dans les prochains mois, j'envisage de procéder à une évaluation élargie de la présence des Nations Unies à Chypre, afin de recommander les moyens qui permettraient de tenir compte de l'évolution de la situation.
